



Royaume du Maroc
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat
et de l'Economie Sociale et Solidaire
Maison de l'Artisan



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRÉGATEURS

CATALOGUE
DE L'OFFRE DE SERVICES



■ SOMMAIRE

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRÉGATEURS

Présentation du programme	5
Offre de services	
Préparation à l'agrégation	13
Pilotage et développement du projet d'agrégation	21
Incentives à l'agrégation	29



1

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRÉGATEURS

Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire lance, à travers la Maison de l'Artisan et en partenariat avec des acteurs de référence, un « Programme d'Accompagnement des agrégateurs » qui prévoit le déploiement de 14 services susceptibles de favoriser le développement de l'écosystème d'agrégation de production et de commercialisation du secteur de l'artisanat.

3 VOLETS
8 AXES STRATÉGIQUES
14 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

6 services

1. Préparation à l'agrégation

- 1.1 Formation
- 1.2 Construction du réseau d'agrégation
- 1.3 Appui à l'accès au financement

6 services

2. Pilotage et développement du projet d'agrégation

- 2.1 Approvisionnement
- 2.2 Appui à l'accès au financement
- 2.3 Appui technique et logistique

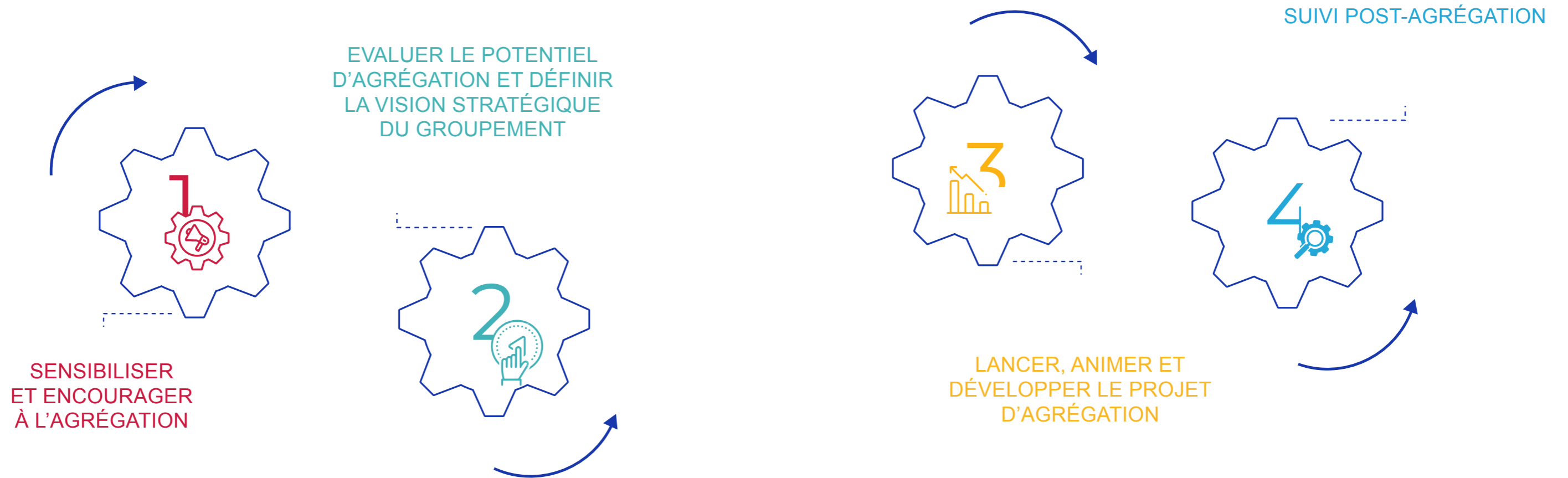
2 services

3. Incentives à l'agrégation

- 3.1 Mesures d'incitation



Le Programme d'Accompagnement des agrégateurs est structuré autour de 3 volets, 8 axes stratégiques et 14 mesures couvrant le parcours type d'un agrégateur.



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRÉGATEURS

1. PRÉPARATION À L'AGRÉGATION

2.1 Formation



- 1.1.1 Accès à des capsules vidéo d'initiation à l'agrégation
- 1.1.2 Accès au guide d'opportunités d'agrégation
- 1.1.3 Accès à des sessions de formation en e-commerce

1.2 Construction du réseau d'agrégation



- 1.2.1 Accès à une plateforme de réseautage et de mise en relation des acteurs de l'écosystème de l'agrégation
- 1.2.2 Accès aux roadshows et caravanes nationaux pour des rencontres B2B

1.3 Appui à l'accès au financement

- 1.3.1 Accès au recensement des dispositifs d'accompagnement et de financement nationaux et internationaux.

2. PILOTAGE ET DÉVELOPPEMENT DU PROJET D'AGRÉGATION

2.1 Approvisionnement

- 2.1.1 Accès à un référentiel en ligne des prix des matières premières

2.2 Appui à l'accès au financement



- 2.2.1 Accès à une assistance au montage de dossiers de financement
- 2.2.2 Accès à une assistance à l'accès au financement collaboratif/crowdfunding

2.3 Appui technique et logistique



- 2.3.1 Accès à l'expertise d'experts/cabinets spécialisés, en développement de projets d'agrégation à des tarifs préférentiels
- 2.3.2 Accès à des journées de formation et de sensibilisation à la digitalisation
- 2.3.3 Accès à une offre de gestion de la logistique de bout-en-bout à des conditions préférentielles

3. INCENTIVES À L'AGRÉGATION

3.1 Incentives à l'investissement

- 3.1.1 Incentives à l'investissement – Agrégation de production
- 3.1.2 Incentives à l'investissement – Agrégation de commercialisation.



2

OFFRE DE SERVICES 1. PRÉPARATION À L'AGRÉGATION

1. PRÉPARATION À L'AGRÉGATION

1.1. Information et sensibilisation

1.1.1 Accès à des capsules vidéo d'initiation à l'agrégation

Description du service

Information sur les techniques de montage et de pilotage de projets d'agrégation.

Consistance du service

- Accès à des capsules d'information sur le système de l'agrégation et de formation aux techniques de montage et de pilotage .

Durée
moyenne
du service

Continue

Critères d'éligibilité

Être inscrit ou en
cours d'inscription
au Registre National
de l'Artisanat (RNA)

1.1. Information et sensibilisation

1.1.1 Accès au guide d'opportunités d'agrégation

Description du service

Accès à un guide consolidant les opportunités d'agrégation identifiées par filière et par région

Consistance du service

- Accès à un guide consolidant les détails des opportunités d'investissement dans des projets d'agrégations par filière d'activité.

Durée
moyenne
du service

Continue

Critères d'éligibilité

Être inscrit ou en
cours d'inscription
au Registre National
de l'Artisanat (RNA)

1.1. Information et sensibilisation

1.1.1 Accès à des sessions de formation en E-commerce

Description du service

Accès à des sessions de formation sur les techniques et modalités du e-commerce

Consistance du service

Accès à des sessions de formation groupée sur :

- Les techniques et nouvelles tendances de création de market-places, de plateformes e-commerce et gestion des outils afférents (ex : CRM, newsletter, landing page, etc.)
- Les nouvelles tendances de marketing digital et techniques de promotion des produits : Création de contenu, design graphique, techniques de shooting, publicité électronique, gestion des réseaux sociaux, etc.

Critères d'éligibilité

- Être inscrit ou en cours d'inscription au Registre National de l'Artisanat (RNA)
- AP : Avoir un minimum de 20 agrégés et générer un chiffre d'affaires d'au moins 2 MDH*
- AC : Avoir un minimum de 10 agrégés et générer un chiffre d'affaires d'au moins 5 MDH*
- Être inscrit au Registre Local des Exportateurs des Produits de l'Artisanat (RLEPA)**
- Avoir une situation régulière vis-à-vis de la CNSS

* Au cours de l'année N-1

** En cas d'export des produits de l'artisanat

AP : Agrégateur de production

AC : Agrégateur de commercialisation

Durée
moyenne
du service

3
jour

1.2. Construction du réseau d'agrégation

1.2.1 Accès à une plateforme de réseautage et de mise en relation des acteurs de l'écosystème de l'agrégation

Description du service

Accès à une plateforme de mise en relation (Networking & Matchmaking) des différents acteurs de l'écosystème d'agrégation dans le secteur de l'artisanat (agrégateurs, agrégés, designers, etc.)

Consistance du service

- Accès à une plateforme de mise en relation entre les agrégations et les agrégés du secteur de l'artisanat .
- La plateforme permettra aussi de faciliter le réseautage avec l'écosystème de l'artisanat (acheteurs, designer, prescripteurs, etc.)

Durée
moyenne
du service

Continue

Critères
d'éligibilité

Être inscrit ou en
cours d'inscription
au Registre National
de l'Artisanat (RNA)

1.2. Construction du réseau d'agrégation

1.2.2 Accès aux roadshows, caravanes et événements nationaux pour des rencontres B2B

Description du service

Accès aux roadshows et caravanes nationaux.

Consistance du service

- Accès aux roadshows et caravanes nationaux pour des rencontres B2B, permettant un accompagnement dans le développement du réseau d'agrégés et du portefeuille commercial.

Critères d'éligibilité

- Être inscrit ou en cours d'inscription au Registre National de l'Artisanat (RNA)
- AP : Avoir un minimum de 20 agrégés et générer un chiffre d'affaires d'au moins 2 MDH*
- AC : Avoir un minimum de 10 agrégés et générer un chiffre d'affaires d'au moins 5 MDH*
- Être inscrit au Registre Local des Exportateurs des Produits de l'Artisanat (RLEPA)**
- Avoir une situation régulière vis-à-vis de la CNSS

Durée
moyenne
du service

2
jours

** Au cours de l'année N-1

*** En cas d'export des produits de l'artisanat

AP : Agrégateur de production

AC : Agrégateur de commercialisation

1.3. Accès au financement

1.3.1 Accès au recensement des dispositifs d'accompagnement et de financement nationaux et internationaux

Description du service

Accès au recensement des programmes d'appui et de financement.

Consistance du service

- Accès au recensement des programmes d'accompagnement et des dispositifs de financement lancés par les organismes (publics et privés) nationaux et internationaux .

Durée
moyenne
du service

Continue

Critères d'éligibilité

Être inscrit ou en
cours d'inscription
au Registre National
de l'Artisanat (RNA)



2

OFFRE DE SERVICES **2. PILOTAGE ET DÉVELOPPEMENT DU PROJET D'AGRÉGATION**



2. PILOTAGE ET DÉVELOPPEMENT DU PROJET D'AGRÉGATION

2.1. Approvisionnement

2.1.1 Accès à un référentiel en ligne des prix des matières premières

Description du service

Accès à un référentiel en ligne des prix des principales matières.

Consistance du service

- Accès à un référentiel en ligne des prix des principales matières premières nécessaires à la production des filières principales (ex : Poterie & Céramique, Tapis, Vannerie, Habillement, etc.) .

Durée
moyenne
du service

Continue

Critères d'éligibilité

Être inscrit ou en
cours d'inscription
au Registre National
de l'Artisanat (RNA)

2.2. Accès au financement

2.2.1 Accès à une assistance au montage de dossiers de financement

Description du service

Accompagnement et assistance.

Consistance du service

- Accès à un accompagnement personnalisé (notamment à travers des ateliers one to one) pour le montage des dossiers de financement afin de favoriser l'accée au financement des projets d'agrégation dans le secteur de l'artisanat

Durée moyenne
du service

2
jours

Critères d'éligibilité

Être inscrit ou en
cours d'inscription
au Registre National
de l'Artisanat (RNA)

2.2. Accès au financement

2.2.2 Accès à une assistance à l'accès au financement collaboratif et crowdfunding

Description du service

Formation sur les modalités d'accès au financement collaboratif (notamment le crowdfunding).

Consistance du service

- Accès à des sessions de formation restreintes permettant de prendre connaissance de la consistance et des modalités d'accès au financement collaboratif (crowdfunding) afin de favoriser l'accès au financement et la diversification des ressources financières.

Critères d'éligibilité

- Être inscrit ou en cours d'inscription au Registre National de l'Artisanat (RNA)
- AP : Avoir un minimum de 20 agrégés et générer un chiffre d'affaires d'au moins 2 MDH*
- AC : Avoir un minimum de 10 agrégés et générer un chiffre d'affaires d'au moins 5 MDH*
- Être inscrit au Registre Local des Exportateurs des Produits de l'Artisanat (RLEPA)**
- Avoir une situation régulière vis-à-vis de la CNSS

Durée
moyenne
du service
2
jours

** Au cours de l'année N-1

*** En cas d'export des produits de l'artisanat

AP : Agrégateur de production

AC : Agrégateur de commercialisation

2.2. Accès au financement

2.3.1 Accès à l'expertise d'experts/cabinets spécialisés, en développement de projets d'agrégation à des tarifs préférentiels

Description du service

Accès à une liste d'experts et cabinets, spécialisés dans le développement des projets d'agrégation

Consistance du service

- Accès à une liste d'experts et cabinets, spécialisés dans le développement des projets d'agrégation à des tarifs préférentiels, notamment pour la réalisation d'études et d'assistances technique dans le cadre de projets d'agrégation dans le secteur de l'artisanat.

Durée
moyenne
du service
3
jours

**Critères
d'éligibilité**
Être inscrit ou en
cours d'inscription
au Registre National
de l'Artisanat (RNA)

2.3. Appui technique et logistique

2.3.2 Accès à des journées de formation et de sensibilisation à la digitalisation

Description du service

Sensibilisation et formation sur les aspects de digitalisation des processus métiers et support.

Consistance du service

- Accès à des ateliers restreints de sensibilisation à l'importance de la transition numérique et de présentation des nouvelles tendances de la digitalisation, notamment dans le secteur de l'artisanat
- Accès à des ateliers restreints de formation sur les nouvelles tendances de Marketing Digital et de digitalisation des circuits de paiement
- Accès à une plateforme de diagnostic de la maturité numérique et de proposition de recommandations sur mesure

Critères d'éligibilité

- Être inscrit ou en cours d'inscription au Registre National de l'Artisanat (RNA)
- AP : Avoir un minimum de 20 agrégés et générer un chiffre d'affaires d'au moins 2 MDH*
- AC : Avoir un minimum de 10 agrégés et générer un chiffre d'affaires d'au moins 5 MDH*
- Être inscrit au Registre Local des Exportateurs des Produits de l'Artisanat (RLEPA)**
- Avoir une situation régulière vis-à-vis de la CNSS

** Au cours de l'année N-1

*** En cas d'export des produits de l'artisanat

AP : Agrégateur de production

AC : Agrégateur de commercialisation

Durée
moyenne
du service
2
jours

2.3. Appui technique et logistique

2.3.3 Accès à une offre de gestion de la logistique de bout-en-bout à des conditions préférentielles

Description du service

Accès à une offre logistique à des conditions préférentielles

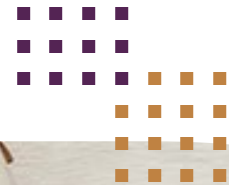
Consistance du service

- Accès à une offre logistique de bout-en-bout, vers les principaux marchés cible, à des conditions préférentielles :
 - Tarifs réduits vers les marchés prioritaires
 - Simplification de la procédure d'exportation
 - Veille et partage d'informations sur les conditions (administratives, douanières, etc.) d'entrée sur les marchés internationaux

Critères d'éligibilité

- Être inscrit ou en cours d'inscription au Registre National de l'Artisanat (RNA)
- Être inscrit au Registre Local des Exportateurs des Produits de l'Artisanat (RLEPA)**

Durée
moyenne
du service
Continue



2

OFFRE DE SERVICES

3. INCENTIVES À L'AGRÉGATION



3. INCENTIVES À L'AGRÉGATION

3.1. Mesures d'incitation

3.1.1 Mesure d'incitation aux Agrégations de production

Description du service

Accès à des incentives à l'investissement réalisé dans le cadre d'un projet d'agrégation de production.

Consistance du service

- Appui au développement de performance, sur la base d'un plan de croissance du chiffre d'affaires et du nombre d'agrégés ;
- Octroi d'incentives pour favoriser le développement des projets d'agrégation de production.

Critères d'éligibilité

- Être inscrit ou en cours d'inscription au Registre National de l'Artisanat (RNA)
- Être Agrégateur de production
- Avoir un minimum de 20 agrégés et générer un chiffre d'affaires d'au moins 2 MDH*
- Avoir une situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et de la CNSS

Durée
moyenne
du service

Continue

** Au cours de l'année N-1

AG : Agrégés

3. INCENTIVES À L'AGRÉGATION

3.1. Mesures d'incitation

3.1.2 Mesure d'incitation aux Agrégations de commercialisation

Description du service

Accès à des incentives à l'investissement réalisé dans le cadre d'un projet d'agrégation de commercialisation

Consistance du service

- Appui au développement de performance, sur la base d'un plan de croissance du chiffre d'affaires et du nombre d'agrégés ;
- Octroi d'incentives pour favoriser le développement des projets d'agrégation de commercialisation.

Critères d'éligibilité

- Être inscrit ou en cours d'inscription au Registre National de l'Artisanat (RNA)
- Être Agrégateur de production
- Avoir un minimum de 20 agrégés et générer un chiffre d'affaires d'au moins 2 MDH*
- Avoir une situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et de la CNSS

Durée
moyenne
du service

Continue

** Au cours de l'année N-1

AG : Agrégés



MAISON DE L'ARTISAN

Tél. : +212 (0)5 37 68 60 08/10/38

Fax : +212 (0)5 37 68 60 21

E-mail : maisonartisan@mda.gov.ma

Web : www.mda.gov.ma